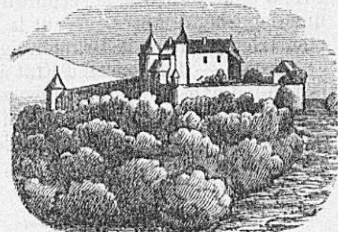




# LA GRUYÈRE



JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE.

Paraissant tous les Samedis.

BUREAU DU JOURNAL Grand'Rue N° 295, BULLE.

PRIX DE L'ABONNEMENT:  
Pour la Suisse: 1 an Fr. 3.50  
» 6 mois » 2.—  
Pour l'Étranger le port en sus.  
Prix du Numéro 15 Cts.  
On s'abonne à tous les bureaux de poste.

Prix des Annonces et Réclames.  
Annonces: Pour le Canton 10 Cts.; pour la Suisse 15 Cts., la ligne ou son espace.  
Réclames 50 Cts. la ligne.  
S'adresser à M. Brunisholz, Grand'Rue N° 164.  
Lettres et argents franco.

Les Annonces de provenance étrangère au Canton doivent être exclusivement adressées à l'Agence de publicité Haasenstein & Vogler.

BULLE, le 30 Mars 1883.

## Une arme effrayante.

(Suite et fin.)

Emettez-vous une appréciation désobligeante, une critique, un blâme mérité des actes du gouvernement ou de ses agents, ce à quoi cependant chacun a le droit de se livrer dans une république; vous échappe-t-il le moindre mot malsonnant à l'adresse d'un huissier arrogant et provocateur, d'un gendarme grossier, d'un régent présomptueux ou d'un autre quelconque de ces voraces qui occupent à peu près toutes les fonctions lucratives de l'Etat; direz-vous que la plupart des employés publics, des gens assermentés valent moralement moins que le commun du peuple; peu au fait de la valeur littérale et propre des mots et ne considérant que l'enrichissement rapide de certains fonctionnaires, vous arrive-t-il de traiter leur gain de bien mal acquis, de rapine, de spoliation, — vite, vous êtes déferé au corps de garde le plus voisin de l'armée du salut libertard, placé sur la sellette, mis à la question et inmanquablement condamné à la prison d'abord, puis du même coup à la suspension pour une durée de cinq années de l'exercice de vos droits politiques, c'est-à-dire de votre droit de vote.

Au contraire, calomniez-vous, insultez-vous à la journée ou à la tâche, les autorités de la Confédération ou ses employés, cela alors, c'est pain bénit, et vous vaut souvent en récompense les faveurs du gouvernement cantonal.

Jetez seulement un coup d'œil sur la Feuille des avis officiels, et vous serez frappés de voir quelle hécatombe de citoyens ont déjà faite, pour motif d'outrage envers l'autorité cantonale, surtout les corps de garde de Bulle et Estavayer.

Et voilà en quel respect est tenu chez nous le droit de vote, le premier des droits de l'homme libre, sa part individuelle et infinitésimale de la souveraineté,

FEUILLETON DE LA GRUYÈRE 26

## LE PINSON DES COLOMBETTES

PAR  
L. FAVRE

XI  
LES DÉCEPTIONS DU D<sup>r</sup> SANDOZ.

(Suite.)

Meyringen, août 18...

Ma chère Louise.

Les quinze jours que nous avons passés ici se sont envolés comme un rêve; ils ont été consacrés à des excursions instructives, à des promenades bienfaisantes et au travail. Henri a fait plusieurs études au crayon et à l'aquarelle, dont nos artistes sont satisfaits; pour moi, j'ai enrichi mon herbier et ma collection de roches d'échantillons précieux. Mais, ce qui est le plus drôle, c'est que je suis devenu en quelque sorte le médecin de la paroisse. Dès qu'on a su quelle était ma profession, les consultations gratuites ont commencé. Je n'aurais pas cru qu'il y eût tant de malingreux dans ces contrées alpêtres; il est vrai qu'ils ignorent pour la plupart les principes les plus élémentaires de l'hygiène, et que, par motif d'économie, ils n'ont recours au médecin que quand il est trop tard.

Enfin, après une attente passionnée, il nous est arrivé un bulletin rassurant; notre chère malade entre en convalescence. Je voudrais bien qu'il nous fût permis de la voir; cela nous ferait du bien et à elle aussi; mais il n'y faut pas songer. Quelques jours après, nous avons reçu ton paquet contenant

cet apanage, ce patrimoine de liberté que nous ont conquis nos pères et sur les champs de bataille contre l'étranger et dans les luttes intérieures pour le développement de nos institutions démocratiques.

Nous signalons le danger. C'est le devoir de la presse.

Que l'on y prête bien attention. Jusqu'à l'invasion, nous devrions dire jusqu'à l'infection libertarde, nos juges intègres et sans fanatisme politique n'avaient fait usage, que dans des cas bien rares et vraiment extraordinaires, de cette faculté terrible mise à leur disposition par l'article 324 du code pénal, de priver les citoyens de leurs droits civiques; mais aujourd'hui cette faculté est devenue un des plus puissants engins de la guerre que nous fait l'armée du salut Sous-sens. Et, pour peu qu'on laisse continuer ces corps de garde libertards, ils verront bientôt un outrage à l'autorité dans le fait de n'être pas d'accord avec le gouvernement, de condamner ses agissements, ou simplement dans celui de voter contre les candidats officiels. Il arrivera un moment où la fameuse armée du maréchal Soussens remportera toutes les victoires électorales, grâce au système de suppression de tous ses adversaires pour motif d'outrage à l'autorité. Il y aura unanimité dans les votations, le droit de suffrage ayant été au préalable retiré par sentence libertarde ou salutarde à tous les dissidents ou adversaires politiques.

Il y a bien, de par la constitution fédérale de 1874, un petit article 66 destiné à protéger le droit de vote des citoyens suisses contre les abus, les restrictions, les suspensions dont il peut être menacé. L'on a compris que le droit de suffrage, qui est le droit du citoyen de juger son gouvernement, ne pouvait être abandonné à l'arbitraire du fanatisme politique, que c'était un droit constitutionnel et même le premier des droits constitutionnels.

Aussi estimons-nous que la Confédération aurait compétence pour remettre à l'ordre nos uhlans libertards et pour arrêter le fléau qui sévit sur nos biens les plus chers, sur nos droits civiques.

une lettre des patrons d'Henri qui le rappellent à l'usine, ou, s'il ne peut partir, qui lui demandent les plans d'une locomotive répondant aux exigences contenues dans un cahier de charges proposé pour le chemin de fer du Mont-Cenis. Il faut créer un système nouveau, qui exige de longues études et des calculs compliqués. D'abord Henri a voulu décliner un tel honneur; le lendemain, la fièvre de l'inventeur s'est emparée de lui et il s'est mis à l'œuvre sans délai. Aujourd'hui, il m'annonce que les documents lui manquent pour continuer ici son travail; il est obligé de se transporter à Neuchâtel ou à Mulhouse.

Cet appel ne pouvait arriver plus à propos et j'en remercie Dieu; rien n'était plus propre à le tirer de ses sombres préoccupations et de la mélancolie qui commençait à s'emparer de lui.

Si rien ne s'y oppose, nous arriverons samedi soir. Personne n'est plus impatient que moi de rentrer dans notre bonne vieille ville de Neuchâtel, et dans notre maison de la rue du Pommier.

Ton vieil ami,

J. J. SANDOZ, doct. méd.

XII

## LE TESTAMENT

Le train de Genève venait de s'arrêter à la gare de Lausanne, et les voyageurs profitaient des vingt minutes d'arrêt pour déjeuner en face du bleu Léman et des belles montagnes aux formes hardies qui s'élevaient de la côte de Savoie. C'était une radieuse matinée de la fin d'avril: les hirondelles poursuivaient les moucheron dans l'air tiède, l'herbe commençait à verdoyer dans les vergers, les amandiers, les cerisiers se couvraient de leurs fleurs délicates, les jardins qui s'élevaient en terrasses au-dessus de la gare sortaient de leur long sommeil de l'hiver, et les riantes villas dispersées sur les collines ouvraient leurs fe-

Dans tous les cas, nous demandons avec insistance, qu'on remette sans retard sur le chantier législatif la loi prévue à l'article 66 de la constitution fédérale.

Ce serait le moyen le plus expéditif et le plus correct de couper court aux abus.

## CONFÉDÉRATION

M. A. Alfred de Claparède a été nommé chargé d'affaires *ad interim*, à Vienne, en attendant la nomination de l'ambassadeur.

Le compte d'état fédéral pour l'année 1882 donne les résultats suivants: Recettes 43,736,107 francs, dépenses 42,247,796 francs. Boni 1,488,311 francs.

Le traité de commerce avec l'Italie ne contient pas de concessions pour les tissus et les broderies. Les taxes actuelles pour les fromages subsistent. Des concessions sont faites pour l'horlogerie et l'industrie des machines.

*Affaire Mermillod.* Avant de prendre une décision sur les communications qui lui ont été faites par M. Mermillod, le Conseil fédéral a décidé de demander aux gouvernements des cantons de Fribourg, Vaud, Neuchâtel et Genève, s'ils avaient reçu une communication semblable, s'ils auraient en outre été informés de l'élévation de M. l'abbé Savoy au poste « d'évêque auxiliaire pour le diocèse de Lausanne » et quelle attitude ils croyaient devoir prendre ensuite de ces communications. Le Conseil fédéral a ajouté qu'il attendait des gouvernements de ces quatre cantons une réponse aussi prompte que possible.

Fribourg et Neuchâtel ont répondu qu'ils ne font pas opposition à la rentrée de M. Mermillod et reconnaissent sa nomination. Vaud n'a pas encore répondu; on attend que Genève ne reconnaisse pas M. Mermillod comme évêque.

**St-Gall.** — Le greffier Bänziger est en fuite à la suite d'émission de faux billets pour une valeur de 200,000 francs.

**Tessin.** — Un italien, habitant une ferme sise sur territoire de Vezio, a été victime d'un attentat commis par un de ses ennemis. Comme il se chauffait au coin du feu, il reçut un coup de fusil qui lui fracassa le visage; l'assassin lui tira en outre deux coups de revolver. Le pauvre blessé eut la force de se rendre à

nêtres pour recevoir les rayons déjà chauds d'un soleil de printemps. Trois jeunes gens descendus d'un wagon de seconde classe avaient pris place autour d'une table devant le restaurant, et consommaient en silence leur tasse de café et leur petit pain, lorsque l'un d'eux se leva vivement, fit quelques pas, regarda autour de lui sans trouver ce qu'il cherchait, et regagna son siège.

— Avez-vous perdu quelque chose, monsieur Sandoz? dit l'un des jeunes gens.

— Non, non, je croyais avoir entendu...

— On entend bien des bruits dans une gare.

— J'en conviens, mais j'ai été trompé par le chant d'un pinson.

— Quel rapport peut-il exister entre un ingénieur-mécanicien venant de Mont-Cenis et le chant d'un oiseau? Voilà les données d'un problème dont la solution me paraît hérissée de difficultés.

— Il y a pinson et pinson, dit H. Sandoz en dressant l'oreille et en regardant de nouveau autour de lui... Je vous dis que je l'ai entendu.

En disant ces mots, il quitta ses compagnons et s'approcha d'un train prêt à partir pour Fribourg et Berne. Il regarda successivement dans plusieurs wagons déjà remplis de voyageurs, et finit par entrer dans un petit compartiment de première classe où il aperçut une jolie cage posée sur les coussins. Dans cette cage sautillait un pinson, qui s'arrêtait de temps à autre pour chanter avec une vigueur peu ordinaire.

— Tiens, tiens; je reconnais cette cage, dit-il en se baissant et en agaçant l'oiseau qui agitait les ailes et faisait claquer son bec d'un air menaçant. Petit, petit, me reconnais-tu? si seulement tu savais parler, que de choses tu pourrais me dire!

Lorsqu'il se releva, il se trouva en présence d'une jeune dame vêtue de noir, qui entraînait dans le compartiment.



Breno pour solliciter le secours du médecin; il expira une demi-heure après, et eut la force de nommer le meurtrier, un nommé Brunoli, également Italien.

**Vaud.** — Le Conseil d'Etat a interdit la vente de la néoline dans le canton. Les contraventions seront punies d'une amende de 5 à 50 fr. Dans les localités où l'on se sert de néoline pour l'éclairage public, les municipalités ont été autorisées, par exception, à se procurer cette substance.

**CANTON DE FRIBOURG**

**Monseigneur Mermillod.**

Nous étions les premiers à démentir, dans une dépêche publiée dans notre dernier numéro, la nouvelle de la nomination de M. Savoy comme évêque auxiliaire ou *coadjuteur* du nouvel évêque de Lausanne, nouvelle répandue avec grand fracas par la *Liberté*, l'*Ami* et leurs satellites: comme il fallait s'y attendre, il n'y avait pas un mot de vrai dans ce racontar qui a été officiellement démenti depuis Rome.

Nous applaudissons pour notre part et sans aucune réserve à la préconisation de Mgr Mermillod comme évêque de Lausanne et de Genève, et envisageons cet acte important comme une manifestation expresse de la volonté de l'illustre et savant Pontife qui occupe le trône de St-Pierre d'aplanir les difficultés religieuses dont notre pays a donné le triste spectacle depuis quelques années. Nous devons savoir gré au Conseil fédéral du bon accueil fait aux avances pacifiques de la cour de Rome: il a ainsi ouvert une voie à la pacification religieuse de notre patrie. Espérons que la levée du décret d'exil de Mgr Mermillod, retardée par les agents de la presse soit-disant catholique, auteurs des bruits relatifs à la nomination d'un évêque auxiliaire, ne se fera plus attendre et que notre illustre concitoyen pourra rentrer dans une patrie qu'il a toujours aimée et toujours regrettée.

Il n'y a pas de doute que les gouvernements diocésains ne reconnaissent la nomination du nouvel évêque (Fribourg et Neuchâtel se sont du reste déjà prononcés affirmativement), à l'exception de Genève qui préfère se débattre avec ses curés déchus et ses églises vides. Vis-à-vis des constitutions libérales qui nous régissent et qui garantissent la liberté des cultes, il serait curieux de voir Genève venir imposer une religion d'état et s'ériger en souverain spirituel à l'instar de l'empereur de Russie: une prétention semblable tomberait sous le ridicule et le mépris publics.

Quant à la *Liberté* et aux journaux qui gravitent autour d'elle, ils ont voulu, en annonçant *faussement* et à trois différentes reprises la nomination à l'épiscopat de leur protégé M. Savoy, fausser l'opinion et forcer la main du souverain Pontife, en désignant ce candidat, dans lequel ils ne voyaient du reste qu'un agent soumis, comme le seul possible et le seul désiré dans le diocèse. Toutes ces manœuvres habiles ont échoué devant la haute sagesse du Chef de l'Eglise qui y a mis bon ordre, en plaçant à la tête du diocèse auquel nous appartenons un prélat dont l'éloquence est une des gloires de la chaire chrétienne.

La *Liberté* ayant annoncé pompeusement la nomination de M. Savoy comme évêque auxiliaire de Lausanne, un des organes du Vatican, le *Moniteur de Rome* s'est chargé de lui infliger un démenti des plus catégoriques. Nous y lisons:

« La décision, par le Souverain Pontife relativement au diocèse de Lausanne et de Genève, a donné

- Vous ici? dit-elle.
- Est-ce vous, Julia? dit Henri Sandoz en lui tendant la main.
- Vous avez de la peine à me reconnaître; je suis bien changée, n'est-ce pas?
- Non, mais la surprise... Où allez-vous, êtes-vous seule?
- Je vais à Berne, personne ne m'accompagne.
- Alors je reste, me permettez-vous de rester?
- Vous allez à Berne?
- Non, je suis avec des amis, nous allons à Neuchâtel...
- Mais le train est en marche, vous ne pouvez plus descendre.
- H. Sandoz mit la tête à la portière et vit ses compagnons qui accouraient en l'appelant et en élevant leurs bras en signe de détresse.
- Prenez soin de mes effets, leur cria-t-il, je vous rejoindrai ce soir.
- Ils restèrent stupéfaits et se regardèrent un moment d'un air déconcerté, puis ils finirent par rire aux larmes en se demandant si l'esprit de Sandoz déménageait.
- Ainsi, vous alliez à Neuchâtel? c'est presque un enlèvement, dit Julia en essayant un sourire.
- Une occasion comme celle-ci ne se présentera pas de si tôt, je veux en profiter; il y a si longtemps que nous n'avons pu nous voir.
- J'ai passé par de cruelles épreuves, mais j'ai lieu de croire que la cause principale de mes chagrins n'existe plus.
- Dites, parlez, avo-nous nous quelque espérance, votre mère se laisse-t-elle enfin toucher?
- Ma mère est malade, je suis obligée de la quitter pour répondre à une citation du président du tribunal de Berne.
- Vous êtes citée devant le tribunal?
- Pas encore, mais chez le président, ce qui n'est pas tout

lieu, dans une partie de la presse suisse, à des erreurs ou tout au moins à des malentendus regrettables. Certains journaux libéraux (*La Liberté!*) annoncent avec grand fracas, que le Pape vient de nommer officiellement dans la personne de M. Savoy un évêque auxiliaire — d'autres disent un coadjuteur — à Mgr Mermillod. Ces journaux en infèrent que le Saint-Siège poursuit sous main un démembrement du diocèse de Lausanne et de Genève, et ils en prennent occasion pour égarer l'opinion et travestir l'œuvre loyale de pacification et de conciliation accomplie par Léon XIII.

Nous n'avons pas besoin de faire remarquer que les accusations de ces journaux portent complètement à faux. Mgr Mermillod est nommé évêque de Lausanne et de Genève, et conformément aux vœux du Saint-Siège, il gardera l'administration de tout le diocèse et fixera sa résidence à Fribourg. Nous engageons donc vivement les journaux en question à se calmer et à ne pas se faire de mauvais sang inutilement.

Une grange, taxée 4,000 fr., a été totalement incendiée à Chandon. Cet incendie est dû à l'imprudence d'un enfant qui s'amusait avec des allumettes.

**Monument Chenaux.**

MM. Charles et Etienne Clerc, de Hauteville, établis à la Nouvelle Ibérie, Etats Unis d'Amérique, nous font remettre la jolie somme de cinquante francs à titre de souscription pour le monument Chenaux.

Merci à ces patriotes. Aux cœurs bien nés, la patrie et ses grands hommes sont toujours chers.

**GRUYÈRE**

Le *Fribourgeois*, dans son numéro du 18 Mars, nous annonce que le membre du Conseil de direction de la Caisse d'amortissement dont il avait signalé la situation irrégulière, a dû donner sa démission.

Nous devons reconnaître, que dans notre campagne contre les incomptabilités nous avons été moins heureux.

La *Liberté* de jeudi veut bien nous assurer que M. Théraulaz ne songe nullement à quitter le Conseil d'Etat, au mois de mai, et à se laisser remplacer dans ses fonctions par M. l'ancien conseiller d'Etat Techtermann, comme certains journaux l'avaient annoncé. D'un autre côté, il n'est pas à notre connaissance que certain préfet se soit désisté de ses fonctions d'administrateur de la ligne Bulle-Romont, fonctions des plus incompatibles avec celles de préfet. Et dire que notre constitution garantit l'égalité des citoyens!

Bulle, le 22 Mars 1883.

A la Rédaction de la *Gruyère* à Bulle.

Monsieur le Rédacteur,

Le N° 11 de votre journal se fait à l'adresse de la geôle de Bulle l'écho d'accusations que vous désirez voir démentir. Je crois accomplir un devoir en obtempérant à ce désir.

Vous dites que les détenus dans les prisons de Bulle sont négligés, qu'ils sont couverts de vermine, qu'on leur fournit une nourriture détestable, bien que l'Etat paye fr. 1. 35 par jour pour leur pension.

Je dois vous observer que les gendarmes ne reçoivent point fr. 1. 35 par jour pour pension des prisonniers; je n'entrerais pas ici dans des explications qui

à fait la même chose, bien que j'en éprouve une honte amère pour ceux qui ont entrepris de me déshonorer.

— Encore une infamie du cousin?

— Vous avez deviné. La tante Goldmann vient de mourir; elle a eu une série d'attaques d'apoplexie dont la première a paralysé complètement la parole; elle ne pouvait ni écrire, ni faire des signes compréhensibles. C'est moi qui l'ai soignée pendant trois semaines; et durant tout ce temps elle n'a pu exprimer sa volonté que par des gémissements inarticulés. Vous savez la promesse qu'elle avait faite à Manfred de lui laisser toute sa fortune s'il obtenait ma main. Il comptait donc en tout cas sur un testament en sa faveur. Mais, après le décès, on n'a rien trouvé, et le notaire en titre de ma tante a déclaré à la famille réunie qu'il y avait un testament dont il était le dépositaire depuis plusieurs années, mais que ma tante le lui avait redemandé peu de temps avant de tomber malade, sans lui dire ses intentions, et qu'il n'en avait plus entendu parler. Ce fut un coup de théâtre indescriptible; une vingtaine de neveux et de nièces qui se croyaient évincés relevèrent la tête, tandis que Manfred, écumant de rage, sortit en déclarant qu'il allait renouer ciel et terre pour trouver ce testament, qu'il démasquerait ceux qui l'avaient soustrait, et qu'on verrait bien s'il y avait oui ou non une justice dans le canton de Berne.

— De sorte que si ce document n'existe plus, Manfred en est réduit à sa part de la fortune comme les autres neveux de la bonne dame?

— Parfaitement.

— Hourrah! ne put s'empêcher de s'écrier le jeune homme en lançant son chapeau au plafond du wagon; je commence à croire en effet que justice sera faite et que la persécution dont nous sommes l'objet cessera bientôt.

— Ne criez pas si fort; que diront nos voisins?

allongeraient trop ma lettre, mais je suis à votre disposition pour vous édifier à ce sujet.

Pour ce qui est de la vermine, une prison est spécialement réservée aux vagabonds qui le plus souvent en ont; toutes les cellules ont été blanchies l'été dernier; il n'est guère possible de faire davantage.

Quant à la nourriture, comme pour les autres points, c'est la première observation que j'entends. Je n'ai jamais reçu de plaintes, pas plus des détenus que de leurs défenseurs; j'engage les réclamants à s'adresser à la Préfecture; ils rendront service à l'autorité et obtiendront un résultat bien plus pratique qu'en lançant des insinuations dans un journal.

Veillez insérer ces lignes dans votre prochain numéro et agréez, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Préfet: N. Duwillard.

**Concours du bétail pour le district de la Gruyère.**

Nous avons eu hier 29 mars, à Bulle, une splendide exhibition des plus beaux sujets de nos espèces chevaline et bovine. Le bétail bovin surtout était remarquable. On constate chaque année une amélioration nouvelle, un progrès dans la sélection.

Courage et persévérance! Le bétail, c'est la richesse de notre pays, notre principale ressource et tout notre avenir.

C'est regrettable seulement que la grande commune de Vuadens, qui fournit toujours dans les expositions de cette nature un nombre considérable d'animaux de premier choix, n'ait pu, cette année, à raison du ban qui venait d'être décrété, amener son contingent. Bon nombre d'éleveurs, sans doute, perdront par cet accident, les primes que leur bétail n'aurait pas manqué de gagner. N'y aurait-il pas eu possibilité et équité de faire examiner à Vuadens même le bétail séquestré, de lui donner quand même des notes de mérite et de le primer le cas échéant?

Voici, en attendant que nous puissions compléter notre compte-rendu, quelques unes des premières primes décernées.

**Étalons.**

Une prime de 1<sup>re</sup> classe à l'étalon anglo-normand de la société hippique fribourgeoise, étalon confié à M. Pythoud au Tir à Bulle.

Une prime de 3<sup>me</sup> classe à l'étalon noir, de 4 ans, race du pays, appartenant à M. Jos. Ecoffey à Bulle.

**Taureaux.**

Une prime de 1<sup>re</sup> classe à M. Victor Pipoz, à Charmey, pour son taureau noir et blanc de 2 ans, fr. 150

Une prime de 1<sup>re</sup> classe à M. Jules Gaillard en Redon à Avry-devant-Pont pour son taureau manteau rouge, de 3 ans, fr. 150

Une prime de 1<sup>re</sup> classe à M. Jos. Viloz, à Sorens, pour son taureau noir tacheté de 2 ans, fr. 150.

Une prime de 1<sup>re</sup> classe à M. Jean Pipoz, à Charmey, pour son taureau noir tacheté, de 10 mois et demi, fr. 75.

**Genisses.**

Une prime de 1<sup>re</sup> classe à M. Jules Gaillard en Redon à Avry-devant-Pont pour sa genisse rouge tachetée, de 3 ans, fr. 70.

Une prime de 1<sup>re</sup> classe à M. Martin Morard, à la Buchille à Bulle, pour sa genisse rouge tachetée, de 3 ans, fr. 70.

Une prime de 1<sup>re</sup> classe à M. Jules Garrin, conseiller communal à Bulle, pour sa genisse blanche et noire, de 2 ans, fr. 70.

— Les voisins diront ce qu'ils voudront, cela m'est indifférent; mon cœur a été comprimé assez longtemps pour que je puisse donner essor à ma joie. Vous ne savez pas ce que j'ai souffert depuis notre promenade à Blumenstein, durant votre maladie, quand je craignais de vous perdre, et dès lors; pendant de longs mois, presque une année.....

— Vous aviez du moins vos parents pour soutenir votre courage et votre profession pour vous distraire et occuper votre esprit. On dit que vous avez fait des travaux remarquables.

— Rien du tout, ne croyez pas les amis Dubois; ils me tiennent pour un génie et vous font partager leur erreur.

— Enfin, n'a-t-on pas adopté vos projets de locomotives de montagne pour les fortes pentes, et n'en fait-on pas l'essai au Mont-Cenis et sur la ligne de Gènes à Alexandrie.

— Oui, comment savez-vous cela?

— C'est mon secret, j'en sais bien d'autres sur votre compte.

— Je crois, le ciel me pardonne, que vous vous occupez de machines! Autrefois vous ne pouviez pas même en entendre parler.

— Que voulez-vous? on change... avec l'âge; on change si bien que je me suis mise à lire les quatre volumes de Perdonnet, et que j'ai copié je ne sais combien de planches de Lechâtelier et Flachât en les agrandissant.

Le jeune ingénieur resta muet de surprise; il regardait Julia avec des yeux si démesurément ouverts qu'elle ne put s'empêcher de rire.

— Vous avez fait cela? dit-il avec attendrissement?

— Julia inclina la tête sans rien dire.

— Pour quel motif? reprit-il du même ton.

1) Traité sur la construction des locomotives.

(A suivre.)



Nous donnons acte à ces Messieurs du conseil paroissial de Châtel-Crésuz de leur rectification. M. le curé n'aurait pas dit que ceux qui sont abonnés à notre journal n'ont pas besoin de faire leurs Pâques.

Mais en signant une rectification les honorables du conseil de paroisse de Châtel-Crésuz auraient cependant dû faire retrancher du projet qu'on leur a soumis déjà rédigé les injures gratuites qu'il contenait. Nous nous serions alors fait un devoir de publier leur rectification *in extenso*.

Un cas de surlangue s'étant déclaré dans une écurie de Vuadens sur une vache achetée dans le canton de Vaud, le ban ou séquestre a immédiatement été décrété sur tout le bétail de dite écurie et de l'étable voisine. Il a, de plus, été interdit au bétail de Vuadens de prendre part au concours de district qui a eu lieu hier 29 mars à Bulle.

C'est par des mesures énergiques et promptes comme celle-là qu'on arrive le plus sûrement à se rendre maître de la contagion.

La maladie de la surlangue et du piétain venant de se déclarer à Vuadens, nous croyons utile de rappeler au public les dispositions suivantes de la loi fédérale sur le transport du bétail :

1° Le certificat de santé est exigé pour tout transport de bétail hors de la commune;

2° Ce certificat n'est valable que pour huit jours;

3° Même pendant ce terme le certificat n'est plus valable après une première vente; dans ce cas, il faut un nouveau certificat conformément à l'art. 15 du règlement fédéral du 20 novembre 1872.

4° Le certificat de santé est pareillement exigé pour tout transport de *menu bétail*. (Communiqué.)

#### Simple question à la police cantonale.

A la suite d'un cas isolé de surlangue survenue dans la commune de Vuadens, le bétail de cette commune a été mis sous séquestre et les éleveurs de Vuadens n'ont pu concourir, pour les primes de district, le 29 courant à Bulle.

Comment se fait-il que le même jour, soit le jeudi 29 courant, des citoyens de Vuadens amenaient du menu bétail sur le marché de Bulle et se trouvaient porteurs de *certificats de santé* délivrés par l'inspecteur du bétail de cette localité?

Quand fera-t-on une bonne fois de l'administration sérieuse et cessera-t-on d'avoir deux poids et deux mesures?

La Société de chant *La Chorale* de Bulle organise pour dimanche, premier avril, une *soirée musicale et dramatique* qui promet d'être brillante.

La jeune société *La Cécilia* veut bien prêter son concours. Le talent de jeunes demoiselles qui composent cette société contribuera certainement à varier et enrichir le programme.

Les acteurs improvisés sauront aussi être à la hauteur de leurs rôles. Nous ne parlerons pas de la Chorale; elle a fait ses preuves.

La salle de l'Hôtel des Alpes sera dimanche soir, le rendez-vous de toute la population de Bulle et des environs. Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en leur donnant ici un aperçu du programme de cette soirée.

*Dimanche soir, 1<sup>er</sup> avril, dans la Tonhalle de l'Hôtel des Alpes:*

**Grande soirée musicale et dramatique** donnée par la Chorale de Bulle avec le concours de la Cécilia et de plusieurs amateurs.

1<sup>re</sup> partie.

*Chœur mixte. Duo et chœur d'hommes.*

2<sup>me</sup> partie.

*Les deux Aveugles.* Bouffonnerie parisienne.  
*L'affaire de la rue de Lourcine.* Comédie-Vaudeville.  
Prix des places : fr. 1.50; fr. 1; 60 cts.

### ÉTRANGER

**France.** — Au nom du gouvernement de la République française, M. Jules Grévy vient de faire don à M. Kern, ancien ambassadeur à Paris de la Confédération suisse, de deux vases fabriqués à la manufacture nationale de Sèvres.

**Autriche-Hongrie.** — Le jour du jeudi-saint, l'empereur d'Autriche a, suivant l'usage, lavé les pieds à 12 pauvres et l'impératrice à 12 pauvresses. Il y a grande concurrence et l'on choisit les plus âgés. Cette année, l'âge des femmes était de 90 à 97 ans et le total des années pour les douze femmes s'élevait à 1,093 ans. Les hommes étaient âgés de 87 à 93 ans, et le total des années ne forment qu'un nombre total de 1,069 ans.

**Angleterre.** — Une rixe grave a éclaté lundi à Aldershot entre les grenadiers de la garde et les fusiliers irlandais; il y a eu plusieurs blessés et de nombreuses arrestations.

**Italie.** — De nouvelles secousses ont été ressenties à Catane, Nicolosi et Biancavilla. La population est fort effrayée. On prévoit une violente éruption de lave. Un nouveau cratère s'est ouvert sur le versant nord-est de l'Etna.

— A Biancavilla, l'autorité a fait évacuer les maisons, les bureaux et les prisons. La population entière quitte la ville; le gouvernement distribue des secours. L'évêque a fait fermer les églises.

**Turquie.** — Plusieurs localités situées au pied du mont Ararat ont été détruites par des avalanches; on parle de 59 morts et d'une centaine de blessés. La ville de Schadov a été ruinée.

**Russie.** — Le gouvernement vient de démentir officiellement les bruits d'après lesquels le prince Gortschakoff, qui est dernièrement mort à Bade, aurait été empoisonné.

**Montenegro.** — A Cettinge la foudre est tombée sur l'arsenal du laboratoire de munitions, situé à quatre cents pas du centre de la ville. Une partie de l'arsenal sauta en l'air; mais aussitôt des gens accoururent de tous côtés et, au péril manifeste de leur vie, lancèrent les matières explosibles répandues en masse sur le sol dans la neige. C'est ainsi que la capitale monténégrine échappa à la destruction.

### CAUSERIE AGRICOLE.

Nos lecteurs nous sauront peut-être gré de reproduire ici ce qu'écrivait, et il y a plus de trois cents ans, sur la théorie des fumiers, Bernard Palissy, l'inventeur de l'émail des poteries, si célèbre par ses malheurs.

C'est dans la prison où il était détenu pour motif de religion (Palissy était protestant) qu'il a écrit le petit ouvrage dialogué sur les choses de l'agriculture dont nous allons donner un extrait.

#### Théorie des fumiers.

**Demande.** — Je te prie de m'indiquer quelques fautes commises en agriculture, afin de me convaincre de ce que tu dis.

**Réponse.** — Quand tu iras par les villages, observe un peu les fumiers des laboureurs, et tu verras qu'ils les mettent hors de leurs étables, tantôt sur une place élevée, tantôt dans un fond, sans autre considération; pourvu qu'ils soient en tas, cela leur suffit. Et puis, regarde en temps de pluie, et tu verras que les eaux qui tombent sur les dits fumiers, emportent avec elles, en les traversant, une teinture noire qui est la principale, pour ne pas dire toute la substance du fumier. Partout, le fumier ainsi délavé n'est bon à rien, si ce n'est à faire parade; quand on le porte aux champs, il n'y a aucun profit. N'est-ce pas là le résultat d'une ignorance insigne qui est grandement regrettable?

**Demande.** — Je n'en croirai rien, à moins que tu ne me donnes une raison.

**Réponse.** — Tu dois apprendre d'abord pour quelle cause on porte le fumier aux champs, et quand tu le sauras, tu croiras aisément ce que je viens de te dire; il faut que tu reconnaisses que si tu apportes le fumier à la terre, c'est pour lui rendre une partie de ce qui lui a été enlevé. Lorsqu'on sème du blé, on espère qu'un grain en rapportera plusieurs. Eh bien, il ne saurait en être ainsi sans prendre quelque substance au sol; en sorte que si le champ a été ensemené pendant plusieurs années, sa substance a été emportée par les pailles et les grains. En conséquence, il est nécessaire de rapporter les fumiers, boues et immondices, même les excréments et ordures, tant des hommes que des bêtes, si la chose est possible, afin de restituer sur place une substance de même nature que celle qui a été enlevée. Et voilà pourquoi je dis que les fumiers ne doivent pas être abandonnés à la merci des pluies, parce que ces pluies, en les traversant, emportent le sel qui est la principale substance du fumier.

**Demande.** — Tu viens de me dire un mot qui me donne plus à réfléchir que tous les autres, et je t'assure que plusieurs se moqueront de toi, parce que tu prétends qu'il y a du sel dans le fumier. Donne-moi donc, je t'en prie, quelque raison solide pour me le faire croire.

**Réponse.** — Note bien qu'il n'y a aucune semence, bonne ou mauvaise, qui ne renferme quelque espèce de sel; et quand les pailles, foins et autres herbes sont pourries, les eaux qui passent à travers emportent le sel contenu dans lesdites pailles et autres herbes ou foins. Et de même qu'une morue salée ou un autre poisson, qui aurait longtemps trempé, perdrait à la fin toute sa substance saline et n'aurait plus aucun goût, de même en pareil cas, quand ils sont lavés par les pluies, il faut croire que les fumiers perdent leur sel. Et ne viens pas m'alléguer que le fumier reste fumier, et qu'étant mis en terre, il pourra encore rendre beaucoup de services, car je te prouverai le contraire par un exemple. Tu sais bien que ceux

qui tirent les essences des herbes et épiceriers tirent la substance de la cannelle sans en changer la forme. Cependant tu remarqueras que la liqueur tirée de cette cannelle aura emporté entièrement sa saveur, son odeur, sa vertu sans que pour cela la cannelle ait changé de forme. Elle aura une apparence de cannelle comme auparavant; mais si tu en manges, tu ne lui trouveras ni odeur, ni saveur, ni vertu. Voilà un exemple qui doit suffire pour te faire croire ce que je te disais toute à l'heure. N'en est-il pas de même du thé et du café? Après l'infusion, tout le goût ou si tu veux le sel a passé dans l'eau, il ne reste plus que du marc.

**Demande.** — Tu aurais beau me prêcher l'espace de cent ans, tu ne saurais me faire admettre qu'il y a du sel dans les fumiers, pas plus que dans toutes les espèces de plantes.

**Réponse.** — Je vais te donner des raisons qui te feront croire ce que tu ignores, à moins que tu n'aies la tête d'un âne sur les épaules. En premier lieu, tu reconnaitras avec moi que la salicorne est une herbe qui croît communément dans les terres des marais de Narbonne et de la Saintonge. Or, la dite herbe étant brûlée, se réduit en un sel que les apothicaires et les alchimistes appellent sel alcalin, bref, c'est un sel provenant d'une herbe. (A suivre.)

### VARIÉTÉS

#### Les boissons fermentées.

(Suite et fin.)

Le *vin blanc* est excitant. Il jette dans l'organisme un trouble dont on ne se rend pas compte. Il irrite les voies digestives; il détermine un tremblement nerveux.

Dans les pays vignobles, on prétend que le vin blanc tue le ver solitaire. On le boit à jeun comme on boit d'ordinaire les remèdes héroïques. Je ne crois pas qu'il tue le ver, mais je crois qu'il tue les buveurs.

Après le vin, la boisson fermentée qu'on recherche le plus est la bière.

La bière est nutritive et saine. On lui reproche de pousser à l'embonpoint et de provoquer la transpiration. On reproche au vin de faire de gros nez cramoisis et des gousteux. Défaut pour défaut. Si la corpulence excessive est gênante, la goutte et les nez cramoisis le sont bien davantage.

Ne voyons pas les bonnes choses par leur mauvais côté. Usons modérément de la bière et du vin, et nous ne leur trouverons que des qualités.

Dans les pays à bière et à vin, il se rencontre malheureusement des personnes qui se font un mérite de leurs excès. Ceux-ci montrent orgueilleusement leurs bouteilles vides; ceux-là annoncent fièrement le chiffre des verres de bière qu'ils ont vidés.

Ces vanteries sont indignes de gens bien élevés. Gardez-vous de les admirer et de les imiter. Il n'y a aucun mérite à boire plus que de raison.

Où la soif finit, l'abus commence, et d'excès en excès, on arrive à la dégradation.

Après la bière et tout à fait en dernier ordre, vient le cidre. Le cidre est une boisson relâchante et par conséquent d'une digestion difficile. Le cidre de pommes ne nourrit pas et ne fortifie pas. Le cidre de poires est malfaisant; il fatigue le cerveau et amène le tremblement des membres. Les cidres sont agréables en été; c'est peut-être leur principal mérite.

Les boissons fermentées font beaucoup d'ivrognes, à cause de l'alcool qui s'y trouve à des degrés variables. Les spiritueux en font bien davantage, attendu que l'alcool s'y trouve en proportions très considérables.

Les spiritueux, c'est l'eau-de-vie de vin, de cidre, de seigle, de froment, de pommes de terre, de betteraves, de canne à sucre, de mélasses, de cerises, de prunes, de myrtilles; c'est l'absynthe, etc.

Le cognac est de l'eau-de-vie de vin; le genièvre est de l'eau-de-vie de grains; le rhum est de l'eau-de-vie de canne à sucre et de mélasse; le kirsch est de l'eau-de-vie de cerises.

Les spiritueux sont les pires ennemis de l'espèce humaine. La guerre n'est rien auprès.

La guerre se contente de tuer les gens. Les spiritueux les dégradent avant de les tuer.

Oter de l'homme la raison qu'il a, c'est le dégrader. Les spiritueux lui ôtent la raison.

L'homme qui n'a plus de raison, est au dessous de la bête. Il ne sait plus ce qu'il dit, il ne sait plus ce qu'il fait. Il trébuche, il vacille, il bat les murailles, il roule dans le ruisseau. Il est idiot, il est fou furieux, il pousse des hurlements. Il est malpropre, il est grossier, il est dangereux.

Il n'y a rien au monde de plus horrible qu'un homme ivre, rien, si ce n'est pourtant une femme ivre. On s'en détourne avec dégoût.

Pour la rédaction: C. GILLARD.



**Société des Carabiniers de Bulle.**

Assemblée générale Dimanche 1<sup>er</sup> Avril proch., à 2 h. après-midi, au local du Tir.

Tractanda prévus à l'art. 8 des statuts. — Divers. — Ouverture du tir. Le banquet projeté n'aura pas lieu. Bulle, 22 Mars 1883. [281] L. Pasquier.

ARTHUR MEYER, PROPRIÉTAIRE

**Grand Magasin de chaussures**

à la Grand'rue à Fribourg,

est arrivé à Bulle avec un grand assortiment de chaussures en tous genres.

En remerciant son ancienne clientèle de la confiance dont elle l'a honoré lors de son dernier passage, il se recommande au bienveillant public de Bulle et des environs, par la modicité de ses prix et par la bonne qualité de ses marchandises, déjà avantageusement connues.

Le déballage aura lieu

à la grande salle de l'Hôtel de Ville

et l'ouverture est fixée au 2 Avril. [259]

**TUILES d'ALTKIRCH**

SEULES VÉRITABLES

Légereté et durée reconnues et garanties. [284] PRIX RÉDUIT.

chez Jean Christinaz, cadet, à Fribourg.

Chez François PILLOUD, près du temple, à Fribourg.  
Gillard, entrepreneur, à Bulle.  
Genoud, Auguste, à Châtel-St-Denis.  
Clarin, E., entrepreneur, à Estavayer-le-Lac.

**TUILES SUISSES.**

MÊME MODÈLE QUE CELLES D'ALTKIRCH

Grande Briqueterie mécanique de Zurich Industrie nationale. [251]

Garanties contre la gelée et les intempéries les plus rigoureuses. Le grand écoulement de cet article en permet la vente à des prix exceptionnellement réduits.

**Atelier de serrurier.**

Grand choix de fourneaux et potagers,

en tous genres, garnis en refracteurs, garantis pour la solidité, à des prix modérés. Le soussigné se recommande aussi pour tous les ouvrages qui concernent son état. [242] Jérôme Wagner, serrurier, rue du Tirage, à Bulle.

**LE DERMATOLIP du D<sup>r</sup> Wander** (meilleure huile pour le cuir)

amollit le cuir le plus dur et le plus vieux, le rend souple, flexible et imperméable. Très apprécié par les chasseurs. Le meilleur enduit (moyen de graissage) pour les harnais, les bottes, les sabots de chevaux, selles, voitures, chez MM. L. Körber, Bulle; Wittmer-Mettler, Romont; Ch. Lapp, Fribourg. [213] (H 206 Y)

**AVIS**

Les soussignés avisent l'honorable public qu'ils viennent de s'établir à Bulle, Place du Tir, et se recommandent pour tous les ouvrages concernant leur métier, tel que gypserie, peinture, enseignes, imitation de bois et marbres, posage de papiers peints, etc. — Ils s'efforceront de satisfaire le public de leur mieux par un travail soigné et des prix avantageux. [270] Savary frères.

**Atelier et Magasin de Meubles.**

Ameublements de Salon Louis XV, literie, canapés, fauteuils, garde-robes, commodes à bureau.

Choix de glaces avec cadres dorés, depuis 10 à 50 Fr. Ouvrages soignés. — Prix modérés. [245] J. Baudère, ébéniste-tapissier, à Bulle.

**LIQUIDATION.**

Pour cause de changement de domicile, la soussignée liquidera à bas prix toutes les marchandises de son magasin en

Poteries, draperies et étoffes en tous genres.

Elise Meyer-Meyer. Magasin vis-à-vis de la promenade.

**Aux militaires**

On trouvera chez M<sup>me</sup> Alphonsine Dubois, débit de poudre, à Bulle, de la graisse d'ordonnance pour armes ainsi que des brosses pour nettoyage.

**A vendre**

à 10 minutes de Bulle, dans une situation des plus agréables, une jolie maison neuve, ainsi qu'un grand jardin, un verger avec arbres fruitiers, et une pose de terre, le tout attenant. On y joindrait une chenevière et un second jardin.

S'adresser à J. Sciohéret, agent d'affaires, à Bulle. [285]

**Mise de mobilier**

Mardi 10 Avril prochain, dès 9 heures, les enfants de Joseph Gaillard dit des Gottés, à Epagny, pour cause de partage, vendront par voie d'enchères publiques, une grande quantité de mobilier, tels que: meubles meublants, batterie de cuisine, etc.; tous les ustensiles d'un train de chalet, assortiment de clochettes, et chars, tout l'outillage nécessaire pour l'exploitation d'une ferme. [286] Les enfants de Gaillard, Joseph.

**M<sup>r</sup> Charles BROILLET, méd. chir. dentiste,**

vient d'ouvrir son cabinet dentaire à Fribourg, au second étage du bâtiment de la Caisse hypothécaire, N° 25, Grand'Rue. Consultations tous les jours (dimanches et fêtes chômées exceptés) de 10 heures à midi et de 2 heures à 4 heures du soir.

**Aux canonniers de La-Tour-de-Trême**

Les artilleurs de bonne volonté sont priés de se rencontrer le 1<sup>er</sup> Avril à 7 h. du soir sur le rocher de La-Tour pour y célébrer la naissance du troisième canard. De toutes bonnes choses trois. Qu'on se le dise! bou—m!

**On demande**

pour le 1<sup>er</sup> Mai une fille de confiance au courant des travaux d'un ménage. S'adresser au bureau du journal. [266]

**A vendre**

Deux grandes chaudières et un établi de menuisier. S'adresser à [271] Julien Dupasquier à La-Tour.

**Avis.**

On offre en prêt, moyennant bonnes garanties, la somme de fr. 800. S'adresser à Florentin Doutaz à Gruyères. [272]

**A vendre ou à louer**

pour cause de départ Un établissement bien achalandé, avec un commerce d'un rendement assuré de 4 à 5000 francs l'an. S'adresser au magasin, N° 250, rue de Romont, à Fribourg. [274]

**A vendre**

Une banque en sapin, neuve, ainsi que tous les rayons et tablards, au magasin J. Blum & fils, place du marché, Bulle. Pour visiter, s'adresser au dit magasin, chaque jeudi. [279]

**A louer**

Un beau et très bon domaine au territoire de Charmey, au centre du village, comprenant maisons, habitations, granges, écuries.

- a) La Grande-fin;
- b) Le Crévey;
- c) Les Cerniettes;
- d) La Daudaz;

contenance, 13 hectares 64 ares, soit 37 poses 236 perches; e) la montage la Minutze, de 26 hectares 74 ares, soit 74 poses 120 perches. [280]

Pour y entrer au 22 février 1884. S'adresser au notaire Dupré à Bulle.

**Cassée**

à la Pinte de la Fleur de Lys à Echarlens le dimanche 1<sup>er</sup> Avril. [258] Bonne musique.

**Cassée**

à l'auberge de la Maison de Ville, à Vaulruz, le dimanche 1<sup>er</sup> avril. Invitation cordiale. [276]

**Cassée**

à la Pinte de l'Union à Marsens le Dimanche 1<sup>er</sup> Avril. Bonne musique. Tous les amateurs sont cordialement invités. [277]

**A vendre.**

Plusieurs chars neufs à ressorts et d'ouvrage, caisses à purin. [287] Gorgon-Jolliet, charron-maréchal.

**LE ROYAL WINDSOR**

est le seul régénérateur (des cheveux) anglais ou américain, qui, par sa supériorité, a obtenu une médaille à l'Exposition de Bruxelles 1880. Il est infailible pour rendre aux cheveux gris la couleur naturelle. — Il arrête immédiatement la chute des cheveux. *Lushwath & Co.* leur donne une nouvelle vie, produit une croissance abondante, ainsi qu'une beauté jusqu'alors inconnue. — Ce n'est pas une teinture. — Se vend en flacons et demi-flacons chez les Coiffeurs et Parfumeurs. De M. Léon Melchli-Sédec, l'éminent baryton de l'Opéra, Paris.

Je suis heureux qu'il me soit donné l'occasion de vous féliciter de votre Royal Windsor.

Je l'emploie depuis deux ans, je l'ai recommandé, j'en ai offert, et en ai fait des envois à mes amis, que tous m'en ont fait mille compliments et en veulent continuer l'usage. De M. le docteur W. Pilette, 10, boulevard des Italiens, Paris.

Les résultats que j'ai obtenus avec votre Royal Windsor m'ont tellement satisfait que je l'ai depuis souvent recommandé dans ma clientèle.

Extraior: 22, rue de l'Échiquier, Paris. Exiger la Signature ci-contre de la maison. Agent général pour la Suisse: CLERMONT, et E.-FOUET, Genève. Dépôt à BULLE chez Aimé Margot, coiffeur-parfumeur. [8]

**Machines à coudre.**

Grand choix des meilleurs systèmes aux prix les plus avantageux. S'adresser à P. Brunisholz, au Café du Commerce, à Bulle.

**En vente**

à la Librairie Ph. HÄSLER à Bulle:

**Commentaire**

populaire et pratique sur le

**Code fédéral des Obligations**

ET LA

Loi sur la Capacité civile.

Première et deuxième livraison.

Prix par livraison: fr. 2. 50.

**L'ARMÉE SUISSE**

par

J. FEISS, colonel, chef de l'arme de l'infanterie suisse.

EDITION FRANÇAISE

par

Eugène Kern, Lieutenant-colonel.

Prix: 5 francs.

**Grand choix de CARTES A JOUER et Tarots.**

BULLE. Imprimerie PHILIPPE HÄSLER.